

Compte-rendu

Assemblée Générale Annuelle 2021



L'Assemblée Générale annuelle 2021 de la CNBAE s'est déroulée le 03 février 2021

Lieu : Visioconférence

Accueil, vœux et remerciements par Véronique Dumestre-Toulet, Présidente

1 - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2020 (consultable sur www.cnbae.org)

Le procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2020 a été envoyé avec les convocations, il est aussi disponible en ligne sur la page de la CNBAE. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Rapport moral de la Présidente

Formation des experts : La CNBAE a proposé le 29 janvier 2020 une formation scientifique commune avec la SFTA consacrée à l'interprétation des analyses capillaires. Une formation juridique est prévue en 2021 au décours du congrès SFTA/STC de Biarritz sur un thème restant à définir, mais qui pourrait être : *Circulation routière et usage de stupéfiants au volant : Bilan de 3 ans de confirmation salivaire sur le plan des questions du Procureur et recours de l'avocat ?*

Confirmation salivaire sur FLOQSwab® (FQS):

Pas de suite directe aux différentes propositions faites lors des réunions en 2018 et en janvier 2019, ni pour relever le seuil de confirmation du THC fixé à 1 ng/mL (pouvant donner faux positifs avec les fumeurs passifs...) ni concernant l'appel d'offres du FQS qui devait être renouvelé. Cependant, la Présidente et Jean-Michel Gaulier ont été très récemment en relation avec la Direction des Services Judiciaires (DSJ), en particulier avec le chef de bureau adjoint bureau OFJ4 de la DSJ et ce sujet a été abordé parmi d'autres. De nouvelles prises d'informations de la part des magistrats ont été réalisées, en particulier concernant les recours pour lesquels certains d'entre nous sont sollicités. Un nouveau magistrat devrait être nommé à la tête du bureau et les discussions devraient être reprises.

Loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) et suppression de la CAEG

Une action a été menée par la CNBAE auprès de la DSJ mais aussi du Conseil National des Compagnies d'Experts de justice (CNCEJ) en vue de trouver une solution aux problèmes des Experts en génétique devant renouveler leur agrément auprès de la Commission d'Agrément en Empreintes Génétiques (CAEG), commission qui a été dissoute fin 2020 dans le cadre de la transformation et simplification de l'action publique.

En parallèle, l'Institut National de la Police Scientifique (INPS) a été dissous en décembre 2020 et le Service national de la Police scientifique (SNPS) a été créé le 1er janvier 2021. Le SNPS n'est inscrit sur aucune liste d'experts mais la gestion des expertises au sein de cette nouvelle entité s'appuie sur l'art 157-2 du CPP (PJ),

en particulier pour la réalisation des empreintes génétiques, et de la double signature de l'art 16-12 du Code civil. De ce fait, leur activité déroge à la nécessité d'agrément de la CAEG et d'inscription sur une liste pour la génétique.

Loi sur la réforme et modernisation de la Justice

La fusion des tribunaux de Grande Instance (TGI) et Tribunaux d'instance (TI) en Tribunaux Judiciaires (TJ) est effective depuis le 1^{er} janvier 2020 comme en témoigne les libellés des réquisitions Parquet et les Ordonnances de Commission d'Expert rédigées en 2020.

Infos du CNCEJ

Le site du CNCEJ a été entièrement refondu en 2019-2020. Il est accessible depuis la page CNBAE ou à l'adresse : <https://annuaire.cncej.org> et il est doté d'un espace membre qui donne accès à de nombreuses informations utiles à l'expert.

• **VADE-MECUM 2020**

La V^{ème} édition du *vade-mecum* de l'Expert de Justice est disponible sur le site du CNCEJ (https://www.cncej.org/uploads/document/file/11/VADEMECUM_2020.pdf). Il expose de manière didactique l'ensemble des règles qui encadrent l'action des experts Il sera envoyé en version papier aux abonnés de la revue Expert.

Cette V^{ème} édition est préfacée par Madame la Première Présidente de la Cour de Cassation : Chantal ARRENS. LE *vade-mecum* de l'Expert de Justice est à la fois un recueil des textes législatifs et réglementaires applicables à l'expertise judiciaire et un rappel d'une déontologie forgée par la pratique. On peut y trouver de nombreuses informations sur la Pratique de l'expertise en matière pénale, Le Statut juridique, le Régime fiscal et social de l'expert de justice, les obligations de Formation, la responsabilité pénale de l'expert mais aussi la responsabilité civile et l'obligation d'assurance. La nomenclature des rubriques expertales actuelle y est présente

• **Travaux sur la réforme de la nomenclature à la demande du Gardes des Sceaux, Eric Dupond-Moretti**

La réflexion consiste en la mise à jour de la liste de toutes les rubriques expertales et de leurs spécialités, et de les compléter si nécessaire par de nouvelles spécialités ou sous-spécialités. Côté méthodologie et organisation, des référents (du CNCEJ) ont été nommés pour chacune des branches A à H. Ces référents doivent rassembler les propositions et suggestions des Présidents de Compagnie afin d'établir une liste aboutie qui sera présentée en juin 2021 à la Chancellerie. La Présidente de la CNBAE a donc été sollicitée pour les branches F (Santé) et G (criminalistique) qui regroupent les rubriques d'inscription des Experts de la CNBAE. Pour la branche F, Santé, la rubrique F-5 (Biologie médicale et Pharmacie) concerne certains d'entre nous. Beaucoup de discussions encore en cours mais surtout sur les autres rubriques. Une sous-rubrique addicto-pharmacovigilance pourrait être proposée dans la F-5. Pour la branche G, les propositions suivantes ont été faites :

.....

G-01.06 TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE

G-01.06.1 ALCOOLEMIE

G-01.06.2 IDENTIFICATION DE PRODUITS STUPEFIANTS (PRODUITS DE SAISIE)

G-01.06.3 IDENTIFICATION DE PRODUITS DOPANTS ET DE CONDUITE DOPANTE

G-01.06.4 TOXICOLOGIE DANS LE CADRE DE LA SECURITE ROUTIERE (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes)

G-01.06.5 TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE (postmortem et chez le vivant)

.....

G-01.11 ANALYSES LIMNOLOGIQUES (DIATOMEES).....

Ce ne sont pas des propositions définitives et il est proposé de rajouter aussi

G.01.XX – Toxicologie phanères (matrices kératinisées)

G.01.XX – Pharmacogénétique et Toxicogénétique

- **Autres éléments qui doivent faire partie d'une loi globale de modernisation (en attente de parution selon les infos du ministère communiquée au CNCEJ)**

- La Prescription de responsabilité civile de l'expert (dont découle la durée de conservation des archives) pour l'aligner à 5 ans sur celle des avocats qui ont obtenu cette prescription de 5 ans, à la date de leur dernier acte.

- Une évolution de l'indemnité de comparution en cour d'assises (60 € au lieu de 43,17 €) qui aurait été acceptée.

- **CNBAE, Organisme de formation**

Jean-Michel Gaulier présente la démarche à suivre pour la mise en conformité administrativo-juridique de la CNBAE afin qu'elle puisse continuer à proposer des formations. Pour cela il faut obtenir un **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)** qui correspond à une « *n°organisme de formation* ». *Cet enregistrement est fait auprès de la Direccte de la région de domiciliation des statuts.* Il faut pat ailleurs être référencé sur la plateforme **DATADOCK** ("label ou certification Qualité").

- **Echanges avec l'ANSM**

Concernant les trois enquêtes en cours avec l'ANSM :

DRAMES : Décès en Relation avec l'Abus de Médicaments et Toxiques

SOUCHI : cas de Soumission chimique

DTA : décès Toxiques par Antalgiques

La réunion de restitution aux Experts des cas 2018 a eu lieu le 13 octobre 2020. Depuis, de très nombreux échanges avec le département psychotropes et stupéfiants de l'ANSM qui confirme sa satisfaction concernant la participation de la CNBAE à ces enquêtes. De nouveaux experts rejoignent la CNBAE dans le cadre de ces enquêtes.

- **Problèmes liés à la tenue des échanges électroniques - attention aux cyber-attaques !**

Avec la multiplication des échanges en télétravail, des réunions en visioconférence et des mails envoyés depuis des ordinateurs personnels, les attaques informatiques sont en recrudescence. Depuis le début du mois de septembre 2020, l'ensemble de la population judiciaire (magistrats, avocats, huissiers, experts, etc.) a fait l'objet d'attaques en règle qui ont permis à leurs auteurs de dérober des centaines de carnets d'adresses et de lancer des vagues d'attaques toujours plus importantes. Il reste important de sécuriser son poste de travail (gestionnaires de mots de passe, pare-feux et anti-virus...). Dans notre activité, où la sécurité et la confidentialité doivent être primordiaux, ne pas être suffisamment protégé peut-être une faute lourde de conséquences et reproché à l'Expert. La Présidente rappelle qu'il existe des assurances complémentaires proposées par SOPHIE ASSUR, concernant la cybercriminalité et la perte de données (et donc d'exploitation). Des informations se trouvent sur le site du CNCEJ (https://www.cncej.org/uploads/document/file/97/Note_g_n_rale_26_03_2020_Sophiassur_Assurances_e_t_covid_19.pdf)

- **Informations diverses :**

Guillaume HOIZEY a remis sa démission pour raisons professionnelles du conseil d'administration. Il sera remplacé lors des élections du nouveau CA en 2022.

Rappel sur l'obligation de déclaration d'activité pour l'année 2020 avant le 1^{er} mars 2021 en vertu de l'art 23 du décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 ainsi que les demandes de renouvellement d'inscription triennale (pour les experts probatoires) ou quinquennale pour les autres, avant la même date.

3 - Rapport du Secrétaire National (Fabien BEVALOT)

- Nombre d'adhérents : 100 au jour de l'AG
- 6 Nouvelles adhésions : Fabien LAMOUREUX, Joanna BOURGINE, Cécile MOREAU, Jérémy ROUX, Jonathan OUTREVILLE, Juliette DESCOEUR
- Nombre de démissions (départs en retraite) 2020 : 1

L'appel à cotisation au tarif de 110€ (120€ après le 1^{er} Juin) a été envoyé par mailing le 29 janvier 2021.

La CNBAE propose aux nouveaux experts un kit d'accueil fourni par le CNCEJ (livret d'accueil, le Vademecum de l'expert de justice, la revue Expert et un macaron de la CNBAE)

Rappel : Il est rappelé de ne pas oublier d'envoyer aux Cours d'Appel/Cassation les bilans d'activité expertale 2020 ainsi que, si nécessaire, la demande de renouvellement d'inscription avant le 28 février.

La plateforme Manhattan est présentée aux adhérents pour les sensibiliser à son utilisation.

4 - Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier.

Le trésorier rappelle qu'il existe 3 comptes bancaires au nom de la CNBAE :

1) Compte CNBAE

Rappel du Bilan prévisionnel 2020:

CNBAE 2020

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 20	30 269,39		
Cotisations	9 900,00	CNCEJ	3 975,00
Interets	0,00	Assurance	3 935,91
Journée de formation	2 140,00		
		Frais bancaires	24,00
		Frais de représentation	550,00
		déplacement colloque	2 500,00
		Frais avocat	
TOTAL CREDIT 2020	12 040,00	TOTAL DEPENSES	10 984,91
RESULTAT 2020	1 055,09		
SOLDE POSITIF	31 324,48		

Bilan trésorerie année écoulée

CNBAE 2020

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 21	30 269,39		
Cotisations	9630	CNCEJ	3550,00
Interets	0	Assurance	3 935,91
Journée de formation	240		
		Frais bancaires	84,52
		Frais de représentation	0,00
		déplacement colloque	0
		Frais fonctionnement	35,98
TOTAL CREDIT 2020	9870	TOTAL DEPENSES	7606,41
RESULTAT 2020	2263,59		
SOLDE POSITIF	32532,98		

2) Compte convention ANSM

Bilan trésorerie année écoulée

Valorisation des cas	Cas 2018 Année 2019 payés 2020	
	HT	TTC
	17 070,00	20 484,00

	Cas 2018	
	Crédit	Débit
Mission comptable		1308,00
Effectivement payé		18 078,00
Reste à payer		108,00
Frais fonctiont		2 000,00
Subvention	25 000,00	
Frais Bancaires		100,39
Intérêts bancaires		
Total annuel	25 000,00	21 496,39
Bilan annuel	3 405,61	

3) Livret A

	CREDIT	
Solde 01 01 2015	11 230,62 €	
Solde 01 01 2016	11 331,23 €	100,61 €
Solde 01 01 2017	11 416,21 €	84,98 €
Solde 01 01 2018	11 501,83 €	85,62 €
Solde 01 01 2019	11 588,09 €	86,26 €
Solde 01 01 2020	11 675,00 €	86,91 €
Solde 01 01 2021	11 735,80 €	60,80 €

Quitus est donné au trésorier.

5 - DRAMES (Chargée de mission Hélène EYSSERIC)

Bilan enquêtes 2019 :

DRAMES : 551 (506 en 2018)

Soumission chimique : 388 (315 en 2018)

Décès antalgiques : 154 (119 en 2018)

Il y aura une réunion de restitution aux Experts organisée par l'ANSM, la date n'est pas encore fixée.

La Présidente clôture l'assemblée Générale

La Présidente, Véronique Dumestre-Toulet

Le Vice-Président, Jean-Michel Gaulier

Le Secrétaire National, Fabien Bévalot

Le Trésorier, Christophe Doche

La Secrétaire Adjointe, Bénédicte Lelièvre